

Compte-rendu de la réunion publique sur l'actualité du quartier de la Soie - 19 MARS 2021

**DIRECTION DE
LA COMMUNICATION**

l'hôtel de ville
place lazare goujon
métro gratte-ciel
téléphone 04 78 03 67 33
télécopie 04 78 85 21 93
www.mairie-villeurbanne.fr

adresse postale
hôtel de ville
bp 5051
69601 villeurbanne cedex
en rappelant le service
concerné

1. Enfance et famille – par Sonia Tron, adjointe à l'éducation

Le groupe scolaire Simone Veil

L'ouverture du nouveau Groupe Scolaire aura lieu en septembre 2023 permettra de bénéficier d'un groupe scolaire complet de 25 classes et éviter un chantier en site occupé.

Les travaux auront lieu de février 2021 à mai 2023. Un projet de 14M€, 25 classes, un restaurant de 2X100 places, un parvis aménagé devant le GS

En parallèle, sur le site actuel, cet été la cour de récréation sera agrandie, ainsi que certains espaces communs qui seront aménagés (couchettes, sanitaires, espaces classes...), pour améliorer les conditions d'accueil pour la prochaine rentrée scolaire

Soutien de la communauté éducative, projets communs entre architecte, artiste et direction de l'école

ex: un travail sera conduit cette année avec une artiste plasticienne et une compagnie de théâtre interviendra dans les classes

La crèche de 42 places ouvrira également en septembre 2023.

Il s'agira également d'accompagner, en lien avec les services de la PMI, le développement de l'accueil individuel. Les parents et assistant.e.s maternelle.s sont actuellement accueillis au relais petite enfance situé à l'espace Saint André, allée des Cèdres. Parents et enfants peuvent aussi profiter de l'espace Josephine Baker, lieu d'accueil enfant parent municipal.

- Loisirs éducatifs accessibles aux familles dès à présent
- Accueil de loisir de l'USEP tous les mercredis après-midi
- Accueil de loisir au CPA de Chamagnieu printemps/été
- Equipements et offre socio-culturelles proches : Maison de quartier des Brosses et Maison sociale Cyprian : mercredi après-midi et vacances, centre social de Cusset,
 - La maison sociale Cyprian – les Brosses, qui propose notamment un Accueil de loisirs pendant les vacances scolaires dans les locaux de l'école Albert Camus. Idem le mercredi après-midi.
 - La maison de quartier des Brosses qui dispose de 80 places en Accueil de loisirs 40 places pour les 6-11 ans et 40 places pour les 12 – 17 ans ; accueil le mercredi après-midi et vacances

- Le centre social de Cusset qui a déjà repéré qu'une demande provenait des nouveaux habitants de ce quartier

des plaquettes des 3 équipements : MQB, Maison sociale Cyprien et CS Cusset seront mise à la disposition des familles par l'intermédiaire de l'école via le Directeur et le coordonnateur périscolaire.

2. Cadre de vie – par Laura Gandolfi, adjointe à la propreté et au cadre de vie

- Organisation d'une visite « propreté, encombrants, cadre de vie » : contacter laura.gandolfi@mairie-villeurbanne.fr et la reprise dès que possible des visites techniques "propreté" en lien avec les conseils de quartier.

- Demande de silos à verre enterrés plutôt qu'en surface : les silos à verre sont bien prévus enterrés sur toute la ZAC, ceux aériens sont provisoires en attente de la réalisation définitive des rues (trottoir Charlotte Delbo). Un nouveau silo sera posé sur Willy Brandt pendant l'été 2021.

- Demande de service complet de la collecte (présence gênante de bac à OM sur l'espace public) : Les poubelles peuvent bénéficier du service complet moyennant une demande de la part des syndicats des copropriétés auprès de la Métropole, c'est un service tout aussi efficace que les silos à OM. De menus aménagements (bloc porte, porte déverrouillée à certains horaires) sont demandés pour être éligible. Des zones dédiées ont été créées dans la ZAC pour gérer le stockage des bacs d'ordures ménagères en attendant la collecte complète, mais certaines ne sont pas utilisées par les syndics.

3. Végétalisation, parcs et jardin – par Alain Brissard adjoint à la végétalisation, biodiversité en ville et stratégie alimentaire

- Place Makeba et rue de la Soie : l'absence d'arbres relève d'une contrainte technique à savoir le métro qui passe en dessous. Mais sur la ZAC, près 450 arbres et cépées sont plantés .

- Parc Jorge Semprun : d'une surface de 5300 m², ce parc a été aménagé par la métropole de Lyon dans le cadre de l'opération de la ZAC. Prestations de propreté réalisées par la ville: 3 fois par semaine pour un coût annuel de 12000 € TTC.

- Jardin partagé de 160 m² géré par l'association les Jardins à soie (lesjardinsasoie@gmail.com)
Tout nouvel adhérent bienvenu !

- atelier participatif Jardin l'Autre Soie :

5. Déplacement et mobilité – par Pauline Schlosser adjointe aux déplacements, à la mobilité et au stationnement

- Sécurisation des axes de circulation dans la ZAC et le secteur de la Soie : La rue Léon Blum est identifiée comme un axe structurant du schéma directeur Vélo. Elle accueillera donc un aménagement cyclable dédié dans les deux sens de circulation, sans être en mixité avec les voitures (mais sa forme reste encore à préciser : bande/piste/bande partagée avec les bus...). Cet aménagement verra le jour dans le mandat.

- La traversée T3 reliant les rues Legay et Buffière a été validée et des budgets y ont été affectés par la Métropole et le Sytral. Un calendrier travaux est à définir

- Mise en place du stationnement résidentiel payant sur tout le périmètre de la ZAC (mettre plan du stationnement et détail)

Le stationnement deviendra payant dans les rues comprises dans le quadrilatère Blum / Poudrette / Ligne de tramway T3 / Decomberousse à compter du 1er Juin 2021. Cette extension concernera également l'ensemble de la rue Léon Blum jusqu'à la place Grandclément. La tarification favorisera les durées de stationnement inférieures à 2h30. Un courrier explicatif sera distribué à tous les riverains.

Pour les résidents

- Faire une demande de droit de stationnement à l'espace Info (gratuit).
 - acheter un ticket résident (via l'application PayByPhone, l'horodateur ou directement à l'espace Info).
- 2€/jour, 15€/mois, 150€/an, si abonnement TCL 100€/an

- Que faire pour les riverains qui ont plusieurs véhicules ? Le recensement de la population montre que sur les quartiers Est de Villeurbanne (Buers, Cusset, Saint-Jean, Bonneville, Bel Air, Les Brosses, Cyprien) environ 17% des ménages possèdent 2 véhicules ou plus, alors que 33% n'en possèdent pas. Les ménages multi-motorisés doivent donc plutôt de rechercher une seconde place dans un parking privé. Les autres possibilités sont de demander un droit de stationnement résidentiel sur le périmètre payant (limité à 1 véh/ménage) ou de stationner sur un secteur gratuit limitrophe.

- Stationnement illicite rue Charlotte Delbo et suggestion mise sens unique : Mettre une rue en sens unique pour y créer une file de stationnement irait à l'encontre des objectifs poursuivis dans la conception des espaces publics du quartier. Par ailleurs, aller dans le sens d'une légitimation des pratiques de stationnement illicite en pleine voie ne fera que les encourager à se propager sur d'autres secteurs, et ne pourra en aucun cas aboutir à une amélioration du cadre de vie. Le passage en stationnement payant, en revanche, offre une réponse au bénéfice de la qualité de vie : la réglementation payante libèrera des places pour le stationnement des visiteurs et des résidents autorisés, en contrepartie de quoi tout véhicule qui ne sera pas stationné devant une place marquée payante sera verbalisé. Les passages réguliers des ASVP permettront d'assurer la résorption du stationnement en pleine voie, tout au moins en journée.

- Réaménagement du carrefour « Naan » : Olympe de Gougues / Rue de La Soie : L'aménagement de ce carrefour est conçu pour sécuriser les itinéraires des piétons en les faisant traverser hors du virage. Nombreux sont les piétons à traverser dans le

carrefour, et le caractère dangereux de ces traversées est accentué par la présence récurrente de véhicules en stationnement minute dans le carrefour, qui peuvent notamment masquer la visibilité des piétons. Ce sont ici plus les comportements des usagers qui sont à questionner que l'aménagement du carrefour. Il semble prématuré de questionner l'aménagement du carrefour. Proposition d'attendre de voir comment la mise en stationnement payant, en donnant une meilleure disponibilité sur la rue de La Soie, permet de résorber le gros du stationnement minute.

Autres question déplacements posées à l'écrit mais auxquelles les élus n'ont pas eu le temps de répondre

- Manque de stationnement vélo dans la ZAC : La Métropole a installé des arceaux vélos devant l'entrée du parc Semprun sur la rue Willy Brandt (23), d'autres vont être ajoutés devant l'entrée du Parc côté Rue de la Soie (6 ou 8). Il y'en aura également à terme devant la future école S.Veil. Enfin, six nouveaux arceaux seront installés à la rentrée à l'angle Willy Brandt/C.Delbo Le site Toodego (rubrique aménagements cyclables) de la Métropole permet de demander l'installation d'arceaux supplémentaires.

- Demande de création d'un passage piéton à mi-chemin entre les carrefours La Soie et Poudrette : La ville est favorable à cette demande, la faisabilité de l'aménagement d'une traversée devra être étudiée par les services de la Métropole dans le cadre des financements d'opérations de proximité, pouvant aboutir à une programmation au plus tôt en 2022.

- Aménagement de la rue Victor Jara : Où peuvent passer les piétons ? Compte-tenu de sa faible largeur, cette rue est aménagée en zone de rencontre. Comme l'indique le panneau à l'entrée de la rue, et le revêtement spécifique de la chaussée qui l'apparente à un trottoir, les piétons sont autorisés à marcher sur la chaussée et ils y sont prioritaires. Les riverains pointent que la limitation à 20km/h n'est pas respectée et souhaitent la pose de ralentisseurs. C'est effectivement le cas, la vitesse moyenne est de l'ordre de 30km/h. Néanmoins le trafic sur cette rue est extrêmement faible, de l'ordre d'1véhicule toutes les 5 minutes en heures creuses, et 1 véhicule toutes les 3mn en heure de pointe. Un piéton qui chemine sur la rue 5 minutes ne croise en moyenne pas plus d'un véhicule. L'aménagement en zone de rencontre est approprié et la nécessité de poser un ralentisseur doit être mise en perspective avec les enjeux sur des rues dont l'aménagement est moins qualitatif et sur lesquelles les nuisances sont plus élevées.

- Apaisement de la rue de La Soie (mise en sens unique ?) et aménagements cyclables : Le niveau de trafic actuellement élevé sur la rue de La Soie est temporaire, il est prévu à terme (horizon lointain car ZAC n°2, non lancée) que la rue Legay et la rue André Buffière soient prolongées pour franchir le T3 et se connecter à la rue Léon Blum. Cela permettra de rejoindre directement la piste cyclable du T3 depuis la ZAC La Soie. La rue de La Soie pourra alors réellement avoir un caractère de zone 30 apaisée. Il n'est en revanche pas possible de la mettre en sens unique au bénéfice d'aménagements cyclables car elle est empruntée dans les deux sens par la ligne forte de trolleybus C15.

Bruit :

- Safran s'est engagé à réduire les bruits de son installation industrielle en réalisant d'une part des travaux sur les tours aéroréfrigérée et d'autre part, en érigeant un mur antibruit d'une hauteur de 10 mètres. Une réunion de avec les habitants du secteur et en particulier ceux de la résidence Organza va être organisée par Safran.

Santé :

- Certains habitants sont à la recherche de médecins traitants : le centre de soins non programmés medinyon16 rue des brosses est ouvert depuis fin février. Plusieurs médecins assurent des consultations pour des soins non programmés 24h sur 24h et 7 jour sur 7 et des visites à domicile.

- Une Maison pluriprofessionnelle de santé s'est ouverte au 173 rue Léon Blum s'est ouverte depuis un peu plus d'un an.

Projets urbains :

- L'emprise occupée aujourd'hui par le bâtiment Inéo ne fait pas l'objet de calendrier d'évolution à ce jour.

Dans le projet de ZAC il est prévu de démolir cet immeuble de bureaux et de construire des bâtiments de logements et bureaux dans la continuité de ce qui a été réalisé plus au Nord sur la rue de la Poudrette.

À ce jour nous n'avons pas d'informations fiabilisées en termes de calendrier

- □ Bobst

La Métropole réfléchit à préempter ce foncier afin de construire un projet urbain à moyen long terme.

- Le centre Etienne Gagnaire / Astroballe / Stade Lyvet : la ville et la Mission Carré de Soie vont lancer une étude pour que ces espaces sportifs et de loisirs soient davantage en connexion avec le quartier de la Soie.

Contact avec les habitants :

La Soie est compris dans le nouveau conseil de quartier Bonneval/ La Soie/ Les Brosses.

Pour devenir membre de ce nouveau Conseil, écrivez à conseilsdequartier@mairie-villeurbanne.fr ou appeler le 04 78 03 69 79

Aurore GORRIQUER est l'adjointe de ce quartier .

•Tous les mois : une permanence d'une demi-journée. La prochaine aura lieu le vendredi 23 avril, salle de la Soie de 16h à 17h45 sur rendez-vous auprès de Madame Joëlle Ferraton au 0478036928

•Tous les 2 mois : une permanence d'une demi-journée en présence d'un adjoint thématique

•A tout moment : vous pouvez solliciter un rendez-vous par mail ou téléphone aurore.gorriquer@mairie-villeurbanne.fr, 0478036928

...